

SÉANCE DU 14 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Franck FOURNIER, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Anthony FOURNIER, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Franck GAUTEUR, Marie-Françoise BOURGEAIS Emmanuelle CLAIRET, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Anthony FOURNIER a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 17 mai 2018 a été adopté à l'UNANIMITE.

2018045 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Monique CADOT

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2018-014 – Section AB n° 495 – 5 rue de Laval – La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-015 – Section AC n° 584 – Impasse des Ormeaux - La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-016 – Section AB n° 134 et 135 – 2 Place de l'Eglise - La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-017 – Section K n° 567 – 7 rue des Chênes - La commune n'exerce pas son droit de préemption
- 2018-018 - Section AB n°16 et 17 – 39 et 37 rue de Laval – La commune n'exerce pas son droit de préemption

Concessions de terrains dans le cimetière communal :

- Concession n° 1157 : Mme BELLIER née FOLLIOT Marie-Annette – A compter du 29 mai 2018 pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

2018046 – PROGRAMME VOIRIE 2018 – Résultat de la consultation

Présentation : Laurent LEFEVRE

Le dossier de consultation travaux a été adressé à cinq entreprises ; une entreprise a répondu ne pouvoir soumissionner. Deux entreprises ont fait une offre : Eurovia et Pigeon TP.

L'analyse des offres présentent les prix ci-dessous :

Consultation voirie et accessibilité :

Accessibilité :

	EUROVIA	PIGEON
Cheminements piétons place de l'Eglise	1 035,40 €	767,61 €
Suppression du pavage, face arrêts des cars	3 150,00 €	3 190,75 €
Cheminements et espaces publics devant les commerces	5 639,60 €	6 452,40 €
Matérialisation stationnement PMR	906,00 €	632,00 €
Matérialisation passage piétons rue des Forges	2 033,85 €	1 463,85 €
Suppression parking face à la banque	707,60 €	487,60 €
Emmarchements place de l'Eglise	4 542,50 €	4 318,10 €
Total HT	18 014,95 €	17 312,31 €
Total TTC	21 617,94 €	20 774,77 €

Voirie :

	EUROVIA	PIGEON
Parking Cimetière	13 177,80 €	11 181,50 €
Option 1 : Parking Grand Plessis	2 423,00 €	1 968,01 €
Option 2 : Trottoir Place L. LeGoff	1 808,20 €	1 549,28 €
Option 3 : Abords de la bascule	1 579,00 €	1 061,24 €
Total HT	18 988,00 €	15 760,03 €
Total TTC	22 785,60 €	18 912,04 €

Budget :

	BUDGET	Retenu : Entreprise PIGEON
Accessibilité	45 456,00 €	20 774,77 €
Voirie	39 754,80 €	18 912,04 €

- Main courante : 5 880 € TTC
- Achat Potelets : 2 500 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** l'entreprise **PIGEON** pour les travaux, d'un montant total HT de 33 072,34 € soit 39 686,81 € TTC ;
- **DECIDE** la pose de main courante et l'achat de potelets pour les montants indiqués ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

Par ailleurs, lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de faire réaliser l'éclairage public du parking du cimetière ; il est proposé de réaliser également celui du Chemin de la Cure. M. Gendry est chargé de demander une nouvelle estimation à Territoire d'Énergie.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

2018047 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE

Présentation : Laurent LEFEVRE

Par courrier du 25 mai 2018, Monsieur le Président du Comité de Jumelage sollicite une subvention de 2 500 €. La trésorerie du comité de Jumelage ne permet pas de supporter la totalité de la charge financière liée à l'accueil de nos amis allemands de Stetten-Erisried, du 10 au 13 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

CONSIDERANT qu'il s'agit également d'une manifestation en faveur d'habitants de notre ville jumelle,

CONSIDERANT l'intérêt d'entretenir et de poursuivre ces échanges,

VU l'engagement du Comité de Jumelage, d'organiser d'autres manifestations pour abonder la trésorerie de l'association,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Comité de Jumelage Quelaines St Gault-Stetten-Erisried.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

2018048 – BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 2

Présentation : Laurent LEFEVRE

Afin de financer les dépenses à engager, des virements de crédits sont nécessaires, ainsi qu'il suit :

Section investissement

N° Prog	OPERATIONS	Budget 2018	DM2	Nouveau total
1510	Ecole élémentaire MC :	985,00 €	177,00 €	1 162,00 €
Prog 1703	Equipement ateliers :			
*2188	Desherbeuse vapeur (22400) et autres	29 000,00 €	-16098,71 €	12 901,29 €
*2041411	Desherbeuse vapeur - Imputation		16098,71 €	16 098,71 €
Prog 1704	Equipements divers :			- €
	Cuisine : armoire froide	2 450,00 €	- 1 000,00 €	1 450,00 €
	Ordinateur portable cuisine		1 000,00 €	1 000,00 €
	Caissons bureaux administratifs	348,00 €	- 177,00 €	171,00 €
1807*2184	300 Chaises Salle des Fêtes	9 000,00 €	- 2 640,00 €	6 360,00 €
1814*2188	3 stands parapluie	-	2 640,00 €	2 640,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **ADOpte** la proposition ci-dessus et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la décision modificative.

2018049 – COMPTES-RENDUS Conseil de Communauté des 16 avril et 14 mai 2018

Présentation : Monique CADOT

Voir les comptes-rendus.

2018050 – PARTICIPATION CITOYENNE

Présentation : Monique CADOT

Le dispositif de « Participation Citoyenne » a été présenté à l'assemblée par la Brigade de Gendarmerie le 17 mai 2018.

Après divers échanges, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, **DECIDE** d'intégrer cette démarche et **CHARGE** Madame le Maire de donner suite à la présente décision.

2018051 – PROJET TRES HAUT DEBIT

Présentation : Hugues GENDRY

La fibre se déploie sur le territoire français selon trois modèles :

1. Les zones très denses : multi investissement (Paris, Lille ...)
2. Les zones AMII : investissements mutualisés (Laval, Château Gontier...)
3. Les zones RIP (Réseau d'Initiative Public) : Investissements avec participation des collectivités (Mayenne)

Le plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2002, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et administrations.

Mayenne Fibre est un Réseau d'Initiative Public cofinancé par l'Etat, la Région, Le Département, Orange :

- le projet génère de l'emploi (estimé à 500 années-homme),
- le planning de déploiement est ambitieux (4ans),
- pas d'investissement demandé aux mairies et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

L'opérateur de réseau, Mayenne Fibre, est en charge du déploiement des artères de transport et de distribution jusqu'au logement, et de l'implantation des armoires de rue (point de mutualisation), en s'appuyant autant que nécessaire sur les infrastructures existantes et pourra être amenée à créer du Génie Civil ou des artères aériennes.

Un Nœud de Raccordement Optique (NRO) est prévu sur la commune ainsi que quatre Points de Mutualisation Optiques (PM) ; pour établir la liaison entre Points de Mutualisation et Points de Branchements (PB) l'égagement des arbres est indispensable : chaque particulier est responsable de l'égagement sur sa propriété.

Les communes et EPCI doivent s'impliquer :

- en phase études : notamment pour fournir les données d'informations sur les bâtiments, infrastructures, projets urbains, réaliser l'adressage, informer sur le projet, etc.
- en phase travaux : pour délivrer les autorisations (domaine public, urbanisme), informer les administrés

Pour suivre l'éligibilité par logement, il est possible de consulter : www.mayenne-fibre.fr ouvert depuis avril 2018. Il s'adresse aux particuliers et entreprises.

2018052 – QUESTIONS DIVERSES

2018052a) CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (Christine DE PONTFARCY)

Lors de réunion de la Commission Enfance-Jeunesse, avait été évoquée la possibilité de créer un Conseil Municipal des Jeunes ; certains membres de ladite commission ont assisté au conseil de Loigné-sur-Mayenne avant la décision de créer -ou pas- ce CMJ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **DECIDE** de lancer la démarche de création d'un Conseil Municipal des Jeunes à Quelaines Saint-Gault, qui réunirait des élèves des écoles Maurice Carême et Sainte-Marie,
- **CHARGE** Christine DE PONTFARCY d'échanger sur ce thème avec les directrices d'écoles, en associant le directeur de l'accueil périscolaire.

2018052b) Remerciements Association « Main Tendue » pour subvention versée par la commune

2018052c) Début des travaux au Petit Pont par Mayenne Habitat, pour quatre logements, en septembre 2018 * Pose de la première pierre : octobre 2018

2018052d) Assemblée plénière à la Communauté de communes LUNDI 18 MAI 2018, à 20 H 30.
Co-voiturage : 19 h 30 devant la mairie

2018052e) Point fête de la musique du 23 juin 2018 : affiches, flyers dans les cartables des élèves.

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 22 h 15.